

CONTRAT D'ENGAGEMENT JURIDIQUE ET DE PRISE EN CHARGE

ADMINISTRATION : « DÉMARCHES POUR TOUS »

■ CADRE STRICTEMENT RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION « DÉMARCHES POUR TOUS »

Type de dossier : NOUVEL USAGER (Création de dossier)

Numéro de dossier attribué : [_____]

Date de réception du contrat :/...../2026

■■ AVERTISSEMENT OBLIGATOIRE À LIRE AVANT LE REMPLISSAGE :

Vous avez choisi le contrat pour **NOUVEL USAGER**. Une vérification stricte sera faite sur notre base de données. Le système va vérifier si vous êtes déjà venu au bureau et va contrôler toutes vos démarches déjà effectuées.

Si le système détecte que vous êtes déjà venu et que vous avez choisi ce mauvais contrat :

- Aucun nouveau dossier ne sera créé pour vous.
- Aucun rendez-vous ne vous sera donné.
- **Tout dossier en double sera rejeté, marqué comme « DOSSIER SANS SUITE » et supprimé définitivement au bout de 3 jours.**

Veuillez impérativement vérifier votre situation avant de continuer.

1. IDENTIFICATION DE L'USAGER (À remplir par la personne accompagnée)

Nom et Prénom :

Téléphone :

E-mail :

2. OBJET DU DÉPLACEMENT (Cocher la case concernée)

☐ **Rendez-vous à Ancenis** : Prestation au bureau uniquement — Aucun frais de transport à prévoir.

☐ **Rendez-vous à Nantes** : Prestation + 16,00 € de frais de transport aller-retour par personne.

☐ **Rendez-vous à l'OFPPA Paris** : Prestation + Remboursement de 50% des billets de train et 8,20 € de RER A / Métro.

3. CLAUSES DE VALIDATION ET CONDITIONS STRICTES DE REMBOURSEMENT

• **1. Retour par E-mail UNIQUEMENT** : Une fois le contrat d'engagement rempli, daté et signé, il doit être retourné **UNIQUEMENT et EXCLUSIVEMENT par e-mail** à l'adresse de l'administration : hasnimouloud@icloud.com. Aucun format papier ou manuscrit ne sera accepté, même si vous avez déjà payé les deux rendez-vous.

• **2. Paiement préalable obligatoire** : Aucun billet de transport (Train, Métro, RER) ne sera acheté par l'administration tant que le rendez-vous d'accompagnement n'aura pas été confirmé et intégralement réglé par l'utilisateur.

• **3. Remboursement des billets (OFPPA Paris) :**

• En cas de **suppression du train** par la compagnie ferroviaire (SNCF), un remboursement à **100% du prix du billet** vous sera accordé.

- En cas de simple **retard de train** indépendant de notre volonté à Paris, aucun autre remboursement n'est possible.
- Si le retard ou l'absence vient de **votre côté**, il n'y aura **AUCUN REMBOURSEMENT**, que ce soit pour les billets de train ou les transports parisiens.
- **4. Remboursement des rendez-vous** : Le prix des rendez-vous de prestation n'est **JAMAIS** remboursable, quel que soit le motif (annulation, absence ou retard de votre part).
- **5. Exclusivité numérique** : Ce contrat d'engagement doit être signé par **voie électronique UNIQUEMENT**. Aucune signature manuscrite sur papier ne sera acceptée pour déclencher la réservation des billets.

■■ **RAPPEL SÉCURITÉ BASE DE DONNÉES** : En signant électroniquement ce document, vous certifiez sur l'honneur n'avoir jamais créé de dossier chez « DÉMARCHES POUR TOUS ». En cas de fausse déclaration, le document sera classé « **DOSSIER SANS SUITE** » et détruit sous 3 jours sans aucun remboursement.

Fait à Ancenis, le/...../2026

Signature électronique obligatoire de l'Usager (précédée de la mention manuscrite numérique "Lu et approuvé") :